

> Objectif de la Formation

Le titulaire de ce BTSA maîtrise les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement. Il conçoit des projets, en dessine les plans, établit les devis correspondants.

Il peut préconiser des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux.

Par ailleurs, il se charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux.

> Conditions d'admission et modalités d'inscription

Etre titulaire :

- d'un bac professionnel des filières travaux paysagers, forestier ou horticulture,
- d'un bac technologique STAV (*Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*) ou STPA (*Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire*),
- d'un bac général, d'un DAEU (*Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires*) option B,
- d'un Brevet de Technicien Agricole (BTA) ou d'un Brevet Professionnel (BP), ou après des études universitaires,
- et signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise privée ou un organisme public.



> Organisation de la formation

APPRENTISSAGE : 1350 heures en centre sur 2 ans

FORMATION CONTINUE : à déterminer en fonction du parcours personnel

> Délivrance du diplôme

Contrôle continu 50 % et épreuves terminales 50 % (*dossier professionnel en soutenance/épreuves écrites et orales*).

> Compétences techniques

- **Participer à la conception et à l'étude** de projets d'aménagements,
- **Réaliser et gérer** des aménagements paysagers,
- **Encadrer et guider le travail** d'une équipe dans l'exécution des tâches,
- **Assurer** des tâches administratives et de gestion financière,
- **Diriger** les différentes techniques et opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager,
- **Concevoir** des études technico-économiques de création d'un espace paysager.

> Capacités liées à l'emploi

- **Organisation** du travail et d'encadrement d'équipes,
- **Capacités relationnelles** avec les différents partenaires de l'entreprise.

> Débouchés

Le technicien supérieur en aménagements paysagers est employé au sein d'organismes publics et privés : entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de Ministères. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs très variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel etc.. Ce secteur présente 2 grandes catégories de clients : les collectivités territoriales ou les sociétés qui gèrent des équipements ou des ensembles d'habitations d'une part et les particuliers d'autre part.

Taux de réussite (*)

60 %

> Organisation de la formation

MODULES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

- M21. Organisation économique, sociale et juridique
- M22. Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23. Langue vivante (anglais)
- M31. Education Physique et Sportive
- M41. Traitement des données
- M42. Technologies de l'information et du multimédia

MODULES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

- M51. Contextes et déterminants des aménagements paysagers
- M52. Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
- M53. Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- M54. Gestion technico-économique des chantiers
- M55. Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager
- M11. Accompagnement projet professionnel
- MIL Module d'Initiative Locale « Picardie Maritime : Eaux et Paysages »
Pluridisciplinarité
Préparation aux examens



> Poursuites d'études

- vers formation Post BTS (*certification de spécialisation...*)
- licences professionnelles,
- école supérieure du paysage.

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron
80100 ABBEVILLE
Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

 cfppa.abbeville@educagri.fr
 www.lycee-baie-de-somme.fr
 <https://www.facebook.com/cfppa.ufa.abbeville/>

(*) Taux de réussite 2019 toute voie de formation confondue